



RÈGLEMENT PARTICULIER

NIGHT BADMINTON TOUR 2025

Article 1 : Informations générales

- 1.1 - Le présent règlement complète le Règlement Général des Compétitions (TGC) de la Fédération Française de Badminton (FFBAD).
- 1.2 - Toute inscription à cette compétition entraîne l'entière acceptation du présent règlement.
- 1.3 - Le Juge-Arbitre se réserve le droit de disqualifier partiellement ou totalement tout joueur qui ne respecterait pas ce règlement particulier.
- 1.4 - Le tournoi est ouvert aux joueurs et joueuses licenciés à la FFBAD des clubs de la Ligue PACA et en règle avec celle-ci. Les joueurs Minimes, Cadets, Juniors, Séniors et Vétérans dûment licenciés à la date limite de l'inscription pourront s'inscrire au Tournoi « Night Badminton Tour ».
- 1.5 – Pour les participants mineurs à la compétition, ceux-ci sont sous la responsabilité d'un adulte responsable, connu du Juge-Arbitre.
- 1.6 - Cette première étape du « Night Badminton Tour » se jouera en **Simple Dame et Simple Homme de 18h30 à 22h00 le mercredi 19 Février 2025.**

Le tournoi aura lieu au gymnase de l'UFR STAPS à Nice, 261 boulevard du Mercantour.

Le Night Badminton Tour est un circuit en 3 étapes.

Le joueur et la joueuse ayant participé aux 3 étapes et ayant les meilleurs résultats (nombre de victoires) se verra attribuer une belle récompense.

Article 2 : Arbitrage

Le Juge-Arbitre de la compétition est **CERCUS Juliette**.

Le GEO de la compétition est **LOPEZ Clément**.

Tous les matchs seront en auto-arbitrage pendant la compétition.

Article 3 : Tableaux

3.1 - Le tournoi est ouvert à tous les joueurs licenciés à la Fédération Française de Badminton des clubs de la Ligue PACA, classés de N2 à NC.

- La date de prise en compte du CPPH est fixée au Jeudi **13 février 2025**.
- La date limite des inscriptions est fixée au Vendredi **14 février 2025**.
- La date du tirage au sort est fixée au Dimanche **16 février 2025**.
- Les joueurs ne pourront pas choisir la série dans laquelle ils s'inscrivent.
- Le tournoi sera constitué de 7 poules de 4 unique (si le tournoi est complet).

3.2 – Un joueur est déclaré vainqueur d'un match à l'obtention de 2 sets gagnants de 21 points minimum.

Article 4 : Nombre de participants

3.1 - Le nombre de participants sera limité à 28 joueurs sur la soirée sur 6 terrains.

3.2 - En cas de surnombre, une liste d'attente sera réalisée en prenant compte la date d'inscription et l'homogénéité des tableaux.

Article 5 : Inscriptions

4.1 - Les inscriptions se feront sur le site Badnet.

4.2 - Toute inscription non accompagnée du règlement au plus tard le jour de la compétition sera considérée comme nulle.

4.3 - Les droits d'inscription sont fixés à **14€ par joueur**.

4.4 - Chaque joueur doit avoir effectué son paiement sur badnet **avant la fin des inscriptions**.

L'organisation se réserve le droit de ne pas valider l'inscription de tout joueur n'ayant pas effectué son paiement.

Article 6 : Volants

5.1 - Les volants du tournoi sont à la charge des joueurs.

5.2 - En cas de litige entre les joueurs, le volant homologué pour ce tournoi est le **Victor Queen**. Il sera disponible à la vente dans la salle pendant toute la durée de la compétition.

Article 7 : Temps de repos

Le temps de repos entre 2 matchs sera de 20 minutes minimum pour tous les tableaux.

Article 8 : Temps de préparation

8.1 - Les joueurs disposent de **3 minutes** de préparation à partir du premier appel. Ce temps démarre à la fin de l'appel du match et comprend en particulier : le test des volants et le tirage au sort.

8.2 - Deux minutes après le troisième appel, tout joueur qui ne se sera pas présenté sur le terrain sera déclaré W.O. pour ce tableau.

Article 9 : Point particulier

9.1 - Si le volant touche le plafond ou ses structures (panneaux de basket, câbles, lumières...) :

- A l'engagement : le volant est remis 1 fois.
- Au cours de l'échange : le volant est compté faux.

9.2 - Les joueurs peuvent jouer leurs matchs avec un maillot floqué à leur prénom et/ou leur nom. Dans tous les cas, une tenue correcte est exigée, suivant le règlement de la FFBAD.

Article 10 : Accès au terrain

10.1 – Tout participant doit venir pointer à la table de marque dès son arrivée dans la salle et au plus tard à l'heure de convocation. En cas de retard, le joueur doit prévenir l'organisateur sous peine d'être déclaré forfait lors de son premier match.

10.2 - Aucune sortie de terrains ne sera autorisée en dehors des arrêts de jeu prévus par le règlement. Les sorties de terrain pourront avoir lieu pendant les arrêts de jeu à 11 points dans

chaque set, ainsi qu'entre les sets. Ils devront être de retour à 40 s de l'arrêt de jeu de 11 points et à 1m40 entre les sets. A défaut ils pourront être sanctionnés par le Juge-Arbitre.

Article 11 : Réclamation

Seul le représentant d'un club est autorisé à déposer une réclamation auprès du Juge-Arbitre. Toute réclamation faite par une autre personne sera jugée irrecevable.

Article 12 : Forfaits

En cas de forfait avéré avant le début d'un tableau, l'organisation se réserve le droit, sous le contrôle du Juge-Arbitre de remplacer tout joueur forfait par un joueur de la liste d'attente.

Le joueur doit alors envoyer dans les 5 jours qui suivent la compétition un justificatif à l'adresse suivante : forfaits@sudbad.com

Article 13 : Sanctions

Tous les règlements relatifs aux sanctions seront consultables à la table de marque.

Le CBN

Le Juge-Arbitre